



Recouvrement: débitrice partie sans laisser d'adresse

Par **quefaire**, le **27/01/2009** à **19:44**

BonjourrrrrJ'ai obtenu d'une décision de justice que mon agresseur m'indemnise. Après plusieurs tentatives de saisies attributions, mon huissier de justice n'a pu la localiser. Celle ci ayant maintenant déménagé, elle a entamé une procédure de recherche de domiciliation qui selon elle prendrait encore 6 mois!!rnLa jeune femme incriminée s'est bien gardée de prévenir l'avocat ou l'huissier.rnrn1. Pourquoi autant de temps? Que faire pour que cela aille plus vite?rn2. Ai-je le droit de mettre en place des démarches : me présenter à la sécurité sociale avec le jugement et tout le bla bla et de demander que l'on faxe la nouvelle adresse de cette fille pour gagner du temps? Ou demander aux services de police de m'aider?rn3. Une fois qu'on l'aura retrouvée ,pourra-t-on lui ajouter des sanctions ?rnMerci de votre réponse.